

MENTION

PSYCHOLOGIE

PARCOURS

PSYCHOLOGIE DES PERTUBATIONS COGNITIVES ET CLINIQUES

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2021,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 20



Taux d'insertion
à 18 mois : 95%
à 30 mois : 100%

Situation professionnelle au 1er décembre 2022,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 20



■ En emploi

□ En recherche d'emploi

■ Autre (dont poursuite d'études, promesse d'embauche et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-Psychologue

-Psychologue spécialisé en neuropsychologie

-Psychologue spécialisé en neuropsychologie
en service de pédopsychiatrie

-Neuropsychologue

-Professeur des écoles

-Psychologue clinicien spécialisé en
neuropsychologie en libéral

-Psychologue clinicien en EHPAD

-Psychologue clinicien et neuropsychologue

— SATISFACTION —

Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 17



■ Tout à fait

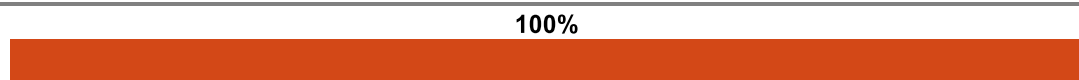
■ Plutôt oui

■ Plutôt non

■ Pas du tout

Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 17



■ Oui ou Plutôt oui
(D. et N.)

■ Oui ou Plutôt oui
(seulement D.)

■ Oui ou Plutôt oui
(seulement N.)

■ Non ou Plutôt non
(D. et N.)

— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 18

Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 28 %

Suite à un stage 22 %

Création de mon entreprise/activité 17 %

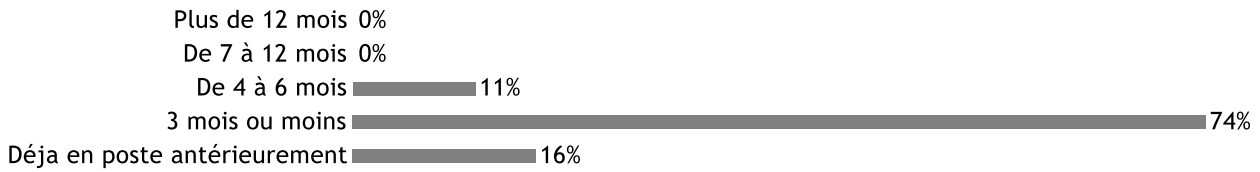
Relations personnelles ou professionnelles 17 %

Candidature spontanée 6 %

Concours de la fonction publique 6 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

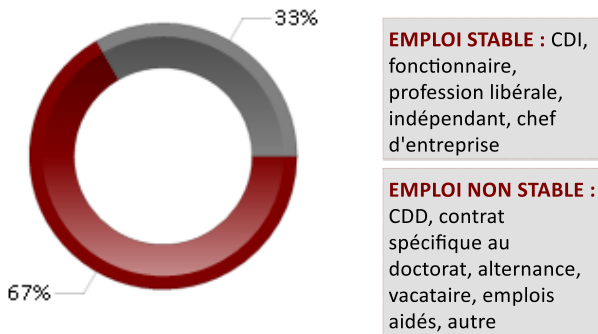
Nombre de réponse(s) : 19



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

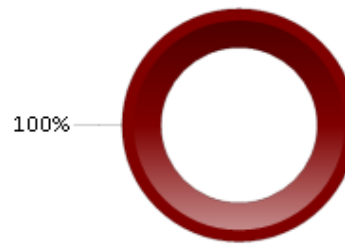
Nombre de réponse(s) : 18



■ Emploi stable ■ Emploi non stable

Statut

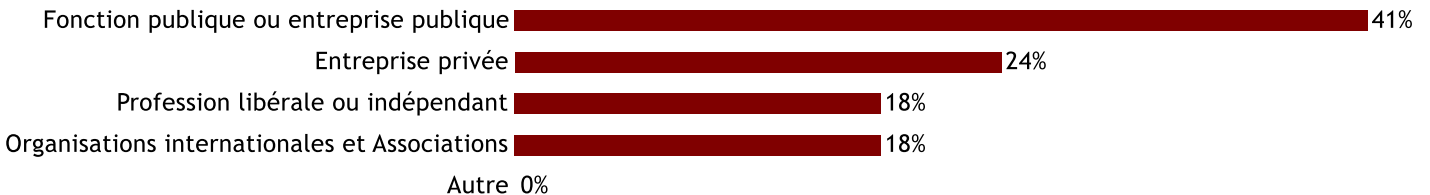
Nombre de réponse(s) : 18



■ Cadre ■ Technicien ■ Employé

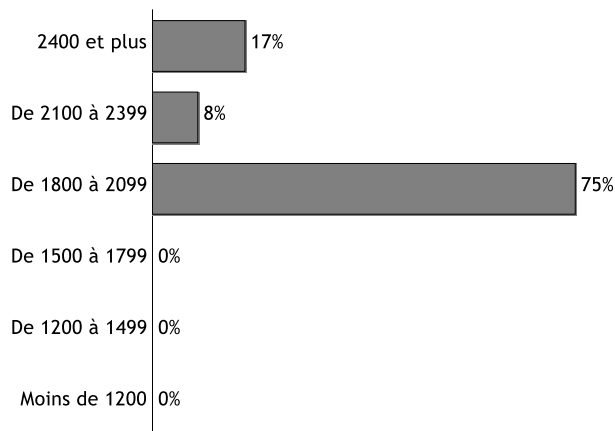
Employeur

Nombre de réponse(s) : 17



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 12



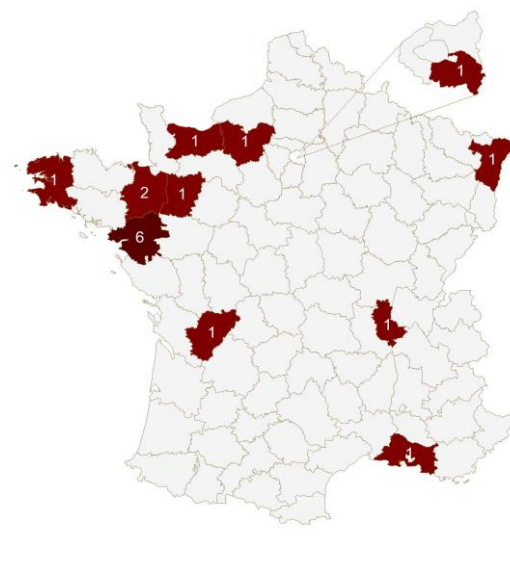
Salaire médian : 1930 euros

Salaire moyen : 2262 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 18



Emplois à l'étranger : 0